

ject, or you might remember it. There is something yet in store which you may avoid by keeping yourself very quiet.

---

The following are true copies of the two codicils of the late Revd. Mr. McMahon, referred to in the preceding statement :

“ No. 3950.”

“ Le quatrième jour du mois d'avril de l'année mil huit cent cinquante-et-un, est comparu de nouveau par devant les Notaires Publics pour la Province du Bas-Canada résidens à Québec, Soussignés, le Révérend Patrick McMahon, prêtre, le Testateur nommé et qualifié au Testament des autres parts, étant en bonne santé de corps, sain d'esprit, mémoire, jugement et entendement ainsi qu'il est apparu à nous dits notaires par ses discours et son maintien lequel après que par Mtre Sirois, l'un des dits notaires, l'autre son confrère étant présent, lecture lui a été faite de son dit Testament qu'il a dit bien entendre et comprendre a fait dicté et nommé par forme de codicile ce qui suit.”

“ 1o.—Je révoque le legs que j'ai fait par le deuxième article de mon dit Testament par lequel j'avais ordonné qu'aussitôt que convenable après mon décès tous mes meubles de ménage, argenterie, ustensiles de cuisine et généralement tous autres articles et effets mobiliers m'appartenant au jour de mon décès à l'exception néanmoins de ceux légués par les troisième, quatrième, cinquième et sixième articles de mon dit Testament, fussent vendus et que le produit provenant de la dite vente fut ajouté à la somme d'environ sept cents livres courant m'appartenant et qui se trouverait entre les mains du comité dûment nommé de l'Eglis de St. Patrice